RCS : SOISSONS
Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00212
Numéro SIREN : 478 831 738
Nom ou dénomination : V. AND. L

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000336

156437

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/000336**
n° de gestion : **2004B00212**
n° SIREN : **478 831 738 RCS Soissons**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Soissons certifie avoir procédé le 27/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

V. AND. L - Société par actions simplifiée
4 rue Alexandre Dumas 02600 Villers-cotterets -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SOISSONS (AISNE)

156437

cerfa N° 10956 ✱ 20
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise V AND L — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 4 RUE ALEXANDRE DUMAS - 02600 - VILLERS-COTTERETS

SIRET 4 7 8 8 3 1 7 3 8 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * ___

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ACTIF

Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 8

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	1000	030	735	265
	Immobilisations financières * (1)	040	440200	042		440200
	Total I (5)	044	441200	048	735	440465
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Créances (2) — Autres * (3)	072	19307	074		19307
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	21313	086		21313
	Charges constatées d'avance *	092	102	094		102
	Total II	096	40722	098		40722
	Total général (I+II)	110	481922	112	735	481187

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	238000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	23800
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	106307
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	86832
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	454939
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1528
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 552)	172	24664
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	26248
	Total général (I + II + III)	180	481187

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	194		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1050
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

✱ Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

cerfa N° 10957 * 20 ② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise V AND L Néant ☐*

Exercice N clos le 30/06/2018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		Services *		215	218	83480
				217		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	49
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	83529
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	21877
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	599	244	1154
	Rémunérations du personnel *				250	44172
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	20117
	Dotations aux amortissements *				254	200
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
			Total des charges d'exploitation (II)		264	87520
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	-3991
Produits financiers (III)		280	90000	Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	900
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	2
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	76
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	86832

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	86832
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	76
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	4500
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				908	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987	312	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. *undecies*)	990		
Dont divers	ZFA (44. *quaterdecies*)	345	Investissements outre-mer	344	350	90900
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	508
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	508

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

2033-B-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2018

N° 10958 * 20 ③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : V AND L

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1000	472		474		476	1000	
Immobilisations financières		480	310650	482	129550	484		486	440200	
TOTAL		490	311650	492	129550	494		496	441200	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	535	562	200	564		566	735
TOTAL		570	535	572	200	574		576	735

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle :

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	588	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	591	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI, art. 39 *terdecies*)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-C-SD – (SDNC-DGFiP) – Janvier 2018

cerfa 10959 * 20

DGFiP N° 2033-D-SD 2018

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : V AND L — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 422 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	16696
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1800
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-D-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2018

cerfa N° 11483 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise: V AND L Néant ☑*

Exercice ouvert le: 01/07/2017 et clos le: 30/06/2018 — Données en nombre de mois | 1 | 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	83480
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	0
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	172
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	21705
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	21877
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	61603
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation				/ /	

VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Les explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD *Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

cerfa N° 11622 * 18 ⑥

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 30/06/2018 SIREN 478831738

Dénomination de l'entreprise : V AND L

Adresse (voie) : 4 RUE ALEXANDRE DUMAS

Code postal : 02600 Ville : VILLERS-COTTERETS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2380

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : Mme Nom patronymique : GOUJARD Prénom(s) : Laure
Nom marital : LEPERCQ % de détention : 50 Nb de parts ou actions : 1190
Naissance : Date : 29/08/1971 N° Département : 59 Commune : MAUBEUGE Pays : FRANCE
Adresse : N° : 7 Voie : Rue de la Grange
Code Postal : 02600 Commune : Longpont Pays : FRANCE

Titre (2) : M. Nom patronymique : LEPERCQ Prénom(s) : Vincent
Nom marital : % de détention : 50 Nb de parts ou actions : 1190
Naissance : Date : 28/08/1975 N° Département : 02 Commune : SOISSONS Pays : FRANCE
Adresse : N° : 7 Voie : Rue de la Grange
Code Postal : 02600 Commune : LONGPONT Pays : FRANCE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-F-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.C.R. - A.D.C.

Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE-COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

Siège Social et Bureau
18, rue Edmond Pierrot
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50
Fax 03 24 56 12 59
E-mail :
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site internet :
www.cabinet-pierquin.com

S.A.S "V&L"

Société par Actions Simplifiée
au capital de 238.000 Euros

Siège Social
4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS-COTTERETS

R.C.S. Soissons 478 831 738
SIRET 478 831 738 00016
CODE APE 6420Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2017/2018
(du 1er Juillet 2017 au 30 Juin 2018)

A.C.R. - A.D.C.
Cabinet PIERQUIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VANDL relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notmment pour ce qui concerne le poste lié aux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../...

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

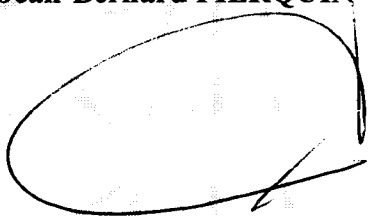
.../...

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 6 Décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN



Bilan actif

	30/06/2018			30/06/2017
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	999,92	735,27	264,65	464,63
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	311 700,00		311 700,00	310 650,00
Créances rattachées à des participations	128 500,00		128 500,00	
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**441 199,92**	**735,27**	**440 464,65**	**311 114,63**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				6 000,00
Autres	19 306,87		19 306,87	22 634,00
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	21 312,72		21 312,72	60 409,97
Charges constatées d'avance	102,00		102,00	79,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**40 721,59**	**0,00**	**40 721,59**	**89 122,97**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	**481 921,51**	**735,27**	**481 186,24**	**400 237,60**

Bilan passif

	30/06/2018 Net	30/06/2017 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 238 000,00)	238 000,00	238 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	23 800,00	23 800,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	106 306,58	98 899,91
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	86 831,76	7 406,67
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**454 938,34**	**368 106,58**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**0,00**	**0,00**
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	608,43	745,49
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 527,99	1 529,99
Dettes sociales	5 708,48	8 710,54
Dettes fiscales	18 403,00	21 145,00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**26 247,90**	**32 131,02**
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	**481 186,24**	**400 237,60**

COMPTES ANNEXÉS AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	30/06/2018		30/06/2017			
	Net	% C.A.	Net	% C.A.	Ecart	% Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue	83 480,00	100,00	92 000,00	100,00	-8 520,00	-9,26
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	49,20	0,06			49,20	100
	83 529,20	**100,06**	**92 000,00**	**100,00**	**-8 470,80**	**-9,21**
CONSOMMATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Matières premières et autres approv.						
Variation de stocks (mat. prem.)						
Autres achats et charges externes	21 876,54	26,21	18 465,71	20,07	3 410,83	18,47
	21 876,54	**26,21**	**18 465,71**	**20,07**	**3 410,83**	**18,47**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assimilés	1 154,04	1,38	1 049,76	1,14	104,28	9,93
Salaires et traitements	44 172,00	52,91	44 088,00	47,92	84,00	0,19
Charges sociales	20 116,82	24,10	20 781,17	22,59	-664,35	-3,20
Amortissements et provisions	199,98	0,24	199,98	0,22	0,00	0,00
Autres charges						
	65 642,84	**78,63**	**66 118,91**	**71,87**	**-476,07**	**-0,72**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-3 990,18**	**-4,78**	**7 415,38**	**8,06**	**-11 405,56**	**-153,81**
Opérations en commun	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Produits financiers	90 000,00	107,81			90 000,00	100
Charges financières						
RESULTAT FINANCIER	**90 000,00**	**107,81**	**0,00**	**0,00**	**90 000,00**	**0,00**
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	**86 009,82**	**103,03**	**7 415,38**	**8,06**	**78 594,44**	**1 059,88**
Produits exceptionnels	900,14	1,08	0,29	0,00	899,85	NS
Charges exceptionnelles	2,20	0,00			2,20	100
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**897,94**	**1,08**	**0,29**	**0,00**	**897,65**	**309 534,48**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	76,00	0,09	9,00	0,01	67,00	744,44
BENEFICE	**86 831,76**	**104,02**	**7 406,67**	**8,05**	**79 425,09**	**1 072,35**
Y compris						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						

COMPTES ANNEXÉS AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

ANNEXES

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

ANNEXE DU BILAN

arrêté au 30/06/18

I-PRÉAMBULE

À ce Bilan dont le total est de 481186.24 Euros et au compte de Résultat présenté sous forme de liste, le résultat est un bénéfice de 86831.76 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 01/07/17 au 30/06/18.
Les notes et tableaux énumérés au sommaire font partie intégrante des comptes annuels.

II-RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:
-continuité de l'exploitation,
-permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
-indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évolution des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1-Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
Les montants résultant d'éventuelles dérogations sont portés au compte "amortissements dérogatoires" qui figure au passif du bilan.

2-Stocks

La valorisation des inventaires physiques de marchandises est effectuée aux prix de revient.
Une provision pour dépréciation des stocks est, éventuellement, effectuée lorsque cette valeur est supérieure au cours du jour.

3-Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III-COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social n'est composé que de parts sociales ordinaires.

DÉTAIL DE CERTAINS COMPTES DU BILAN

AU 30/06/2018

	ACTIF	PASSIF
Impôts sur les sociétés	1885,00	
Axa prévoyance trop réglé	725,87	
AUTRES CRÉANCES	**2610,87**	
Banque	21612,72	
DISPONIBILITÉS	**21612,72**	
CAP, dettes fournisseurs		1527,99
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		**1527,99**
TVA due		1164,00
CAP, dettes fiscales		543,00
DETTES FISCALES		**1707,00**
URSSAF		3380,00
Retraite complémentaire		1473,03
AXA prévoyance santé et mutuelle		855,45
DETTES SOCIALES		**5708,48**

DÉTAIL DES EMPRUNTS ET DETTES DIVERS

AU 30/06/218

NATURE	TOTAL	EMPRUNTS - 1 AN	EMPRUNTS + 5 ANS
Compte courant Goujard	549,00		549,00
Compte courant Lepercq	3,06	3,06	3,06
Charges à payer	56,37	56,37	
TOTAL	**608,43**	**59,43**	**552,06**

DÉTAIL DES CHARGES A PAYER

AU 30/06/2018

NATURE	TOTAL	EMPRUNTS & DETTES	DETTES FOURNIS.	DETTES FISCALES
Services bancaires	56,37	56,37		
Honoraires divers	1500,00		1500,00	
Téléphone Portable	27,99		27,99	
Taxe d'apprentissage	137,00			137,00
Formation continue	111,00			111,00
Taxe professionnelle CFE	295,00			295,00
TOTAL	**2127,36**	**56,37**	**1527,99**	**543,00**

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE AU 30/06/2018	
NATURE	TOTAL
Médecine	102,00
TOTAL	**102,00**

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

DÉTAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

DU 01/07/17 AU 30/06/18

	CHARGES	PRODUITS
Reg ecart solde compte TVA	0,39	
Ecart de lettrage		0,14
Crédit impôt famille		900,00
Reg ecart calcul Axa	1,81	
TOTAUX	2,20	900,14
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (BÉNÉFICE)	**897,94**	

SAS "V. AND. L"

EXERCICE 2017/2018

Participations 5 % à 50% du capital détenu par la société			INFORMATIONS FINANCIERES										
Dén. Sociale	Siège Social	N° RCS	Capital en €	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres déf.		Prêts av. consentis par la société et non remboursés	Montant cautions et avals don. Par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéf. ou pertes) dernier ex. écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
						BRUTE	NETTE						
Filiales capital dét. au-delà de 50 %			Informations financières										
SARL "LEPERCQ" 4 Rue Alexandre Dumas 02600 VILLERS COTTERETS N° 334 871 415 00017			10 000		51 % 49 %	109650 201000	109650 201000	/	/	503 759	36 318	0	/
SCI "LA MONTAGNE" 4 Rue Alexandre Dumas 02600 VILLERS COTTERETS N° 483232112 00019			1500		70 %	1050	1050	/	/	24469	3116	/	/

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

cerfa N° 10958 * 20 ③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : V AND L

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1000	472		474		476	1000	
Immobilisations financières		480	310650	482	129550	484		486	440200	
TOTAL		490	311650	492	129550	494		496	441200	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	535	562	200	564		566	735
TOTAL		570	535	572	200	574		576	735

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 *terdecies*)							591	
TOTAL					596	585	597	599

COMPTES ANNEXÉS AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-C-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2018

V. AND. L
Société par actions simplifiée
au capital de 238 000 euros
Siège social : 4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS COTTERETS
SOISSONS RCS B 478 831 738

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2018

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 21 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au niveau de l'exploitation, l'exercice 2017/18 s'est soldé par une perte de 3 990 €, contre un bénéfice de 7 415 € soit une évolution à la baisse de 11 405 €, par rapport à l'exercice précédent. Cette dégradation est principalement dû à la baisse des prestations de « Nuance » facturées en n-1.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 1er Juillet 2018, date d'ouverture de l'exercice en cours, l'activité de la Société présente un chiffre d'affaires constant.

Concernant la société contrôlée, la SARL « Agence Immobilière Lepercq », l'exploitation du début de ce nouvel exercice a aussi été marquée par une activité constante.

ACTIVITES EN MATIERES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu regard à l'article L232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Un résultat constant de la société est à prévoir.

V. LEPERCQ
Président

Copie certifiée
Conforme

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé oralement l'activité des filiales et des sociétés contrôlées en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Concernant ces filiales et participations, nous vous rappelons que la société a un pourcentage de détention au sein des sociétés suivantes :

- 100 % de la SARL « Agence Immobilière Lepercq», domiciliée 4 rue Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts (02600).
- 70 % de la SCI « La montagne », domiciliée 4 rue Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts (02600).

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

- La SARL « Agence Immobilière Lepercq » ;
- La SCI « La montagne » ;

Absence d'auto-contrôle :

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément au nouvel article D. 441-4 du Code de commerce arrêté au 20 Mars 2017, nous vous informons qu'à la clôture des comptes clos le 30 Juin 2018, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients se décomposent, par terme échu, comme suit :

	Article D.441 1.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 1.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours (indicatif)	*1 à 30 jours*	*31 à 60 jours*	*61 à 90 jours*	*91 jours et plus*	*Total (1 jour et plus)*	*0 jours (indicatif)*	*1 à 30 jours*	*31 à 60 jours*	*61 à 90 jours*	*91 jours et plus*	*Total (1 jour et plus)*
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						0						0
Montant total des factures concernées (TTC)												
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :						Délais contractuels :					
	Délais légaux : X						Délais légaux : X					

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2018 :

. le chiffre d'affaires s'est élevé à 83 480 €uros, contre 92 000 €uros pour l'exercice précédent ;

. les charges d'exploitation globales de l'exercice se sont élevées à 87 520 €uros, contre 84 584 €uros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à – 3 991 €uros, comme vu précédemment.

Compte tenu d'un résultat financier de 90 000 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à + 86 009 €uros.

Après pris en compte du résultat exceptionnel (+ 898 €), et d'un compte d'impôt sur les sociétés à 76 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 86 832 €uros, contre 7 407 € pour l'exercice antérieur.

Au 30 Juin 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 481 186 €uros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, 2 des 3 seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 86 831,76 €uros de la manière suivante :

- « Autres Réserves »	
qui se trouvera créditeur de 193 138,34 € après affectation	86 831,76 €uros
Soit, un résultat	86 831,76 €uros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis les trois dernières années.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge, aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

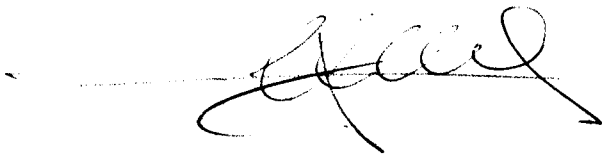
Le président

SAS « V. AND. L » EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2018

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales.)

NATURE DES INDICATIONS	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
I) SITUATION FINANCIERES EN FIN D'EXERCICE :					
a) Capital social	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
b) Nombre d'actions émises	2 380	2 380	2 380	2 380	2 380
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	/	/	/	/	/
II) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES :					
a) chiffre d'affaires hors taxes	85 800	87 000	121 620	92 000	83 480
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	23 387	31 568	34 326	7 616	87 108
c) Impôts sur les bénéfices	/	/	4 243	9	76
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	23 387	31 433	29 882	7 407	86 832
e) Montant des bénéfices distribués	23 000	0	0	0	0
III) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION:					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	9.83	13.26	12.64	3.20	36.57
b) bénéfice après impôt, amortissements et provisions	9.83	13.26	12.56	3.11	36.48
c) Dividende versé à chaque action	9.66	0	0	0	0
IV) PERSONNEL :					
a) Nombre de salariés	2	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	49 200	43 824	43 950	44 088	44 172
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	21 367	19 589	19 929	20 781	20 117



V. AND. L
Société par actions simplifiée
au capital de 238 000 euros
Siège social : 4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS COTTERETS
478 831 738 RCS SOISSONS

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE SOISSONS
20 FEV. 2019

--

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 Décembre 2018

L'an deux Mil dix huit et le 31 Décembre, à 17 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale à Villers-Cotterêts sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Mr Vincent LEPERCQ préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Mr JB PIERQUIN, représentant la société ACR-ADC Cabinet PIERQUIN, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 2 380 actions, sur les 2 380 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 Juin 2018 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

V. LEPERCQ
Président

Copie certifiée conforme

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2018 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2018 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses ;

Le Président donne lecture du rapport de gestion de l'organe dirigeant et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 86 831,76 €uros de la manière suivante :

- « Autres Réserves » qui se trouvera créditeur de 193 138,34 € après affectation	86 831,76 €uros
Soit, un résultat	86 831,76 €uros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis les trois dernières années.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 Heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par l'associé présent.

Le Président L'associé

seregec
Siret B 304 516 966 00039

SAS V AND L
A l'attention de M. Lepereq V.
4 rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS COTTERETS

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE SOISSONS
25 FEV. 2019

Le 7 Février 2019

NOS REF :
3070

Monsieur et Cher Client,

Pour répondre à la demande du Tribunal de Commerce,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint :

- Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
- Rapport du commissaire aux comptes ;
- Rapport de gestion à l'assemblée générale ordinaire ;
- Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices ;
- Photocopie du Compte de Résultat et Bilan.

Nous vous demandons de bien vouloir certifier les Compte de Résultat et Bilan (signature du Gérant sous les mentions "Certifié Conforme").

L'ensemble de ces documents doit être envoyé, dans les plus brefs délais, accompagné d'un chèque de :

- 46.37 Euros,

à l'adresse ci-dessous :

Greffe du Tribunal de Soissons
Palais de Justice
Rue Saint Martin
02200 Soissons

Vous souhaitant bonne réception de ces documents, nous vous prions d'agréer, Monsieur et Cher Client, nos dévouées salutations.

Pour la SEREGEC
Le Président du Conseil

C. GERBI

Q. le 26/02/19
GC n° 845537.

NOS BUREAUX :

Avenue de la Ferté-Milon
BP 131
02603 Villers-Cotterêts
Tel. : 03 23 96 14 97
Fax : 03 23 96 40 06

24, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris
Tel. : 01 84 17 71 96
Fax : 03 23 96 40 06

Immeuble Les Tertiales
ZAC de Mercieres
60204 Compiègne
Tel. : 03 44 30 36 40
Fax : 03 23 96 40 06

10, rue des Feuillants
02200 Soissons
Tel. : 03 60 69 00 30
Fax : 03 23 96 40 06